



Syndicat  
Intercommunal  
d'Énergies  
du Département  
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON  
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture  
012-200052090-20211202-DELIB20211201-DE  
Reçu le 03/12/2021

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 02 DECEMBRE 2021

Date de convocation : le 22 novembre 2021

Date d'affichage : le 02 décembre 2021

Nombre de membres au Comité Syndical: 50.

L'an deux mille vingt et un, le deux du mois de décembre, à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni en présentiel, sous la présidence du doyen d'âge Monsieur Bernard DELCLAUX.

Etaient présents : Jean Philippe ABINAL – Alain ANGLES – Patrick AURUSSE – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bruno CAVAINAC – Jean François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien DAVID – Bernard DELCLAUX – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean Luc FARJOU – Philippe GIGANON – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL - Christian LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY - Jean Pierre MASBOU – Bernard NAYRAC – Robert RISPAL – Anice SASSI – Anne Claire SOLIER – Jean Claude SOUYRIS – Thierry TEULIER – Pierre TIEULIE

Etaient absents ou excusés : 20 Dont 5 ont donné procuration

Votes Pour : 35
Votes Contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 2021/12/01**

**Election du Président du SIEDA**

ZAC de Bourran  
12 rue de Bruxelles  
BP 3216  
12032 RODEZ cedex 9  
05 65 73 31 60  
sieda@sieda.net  
[www.sieda.fr](http://www.sieda.fr)



Syndicat  
Intercommunal  
d'Énergies  
du Département  
de l'Aveyron

**DELIBERATION N° 2021/12/01**

## **Election du Président du SIEDA**

Accusé de réception en préfecture  
012-200052090-20211202-DELIB20211201-DE  
Reçu le 03/12/2021

Conformément à l'article L.5211-9 du CGCT, à compter de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions du Président sont assurées par le doyen d'âge.

Monsieur le Doyen Président de séance rappelle au Comité Syndical que conformément aux statuts du SIEDA approuvé par arrêté préfectoral N°12-2020-03-19-006 du 19 mars 2020, l'élection du Président du SIEDA intervient au scrutin secret, à la majorité des présents. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats présents est élu.

Il précise que le Président est élu parmi les délégués présents, en notant que seuls les délégués titulaires peuvent faire acte de candidature.

Le Doyen de séance demande aux candidats à la présidence de bien vouloir se faire connaître puis de se présenter.

Le Doyen de séance enregistre les candidatures déposées.

Monsieur Sébastien DAVID se présente à la présidence du SIEDA.

Il demande aux délégués de procéder au vote du Président.

Après un vote Monsieur Sébastien DAVID est élu Président du SIEDA à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification  
Du *02 décembre 2021*



**Le Président du SIEDA**

*Sébastien DAVID*  
**Sébastien DAVID**